AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210_14-BF

Regu le 16/12/2020

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adioints.

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

14 - 10 décembre 2020

14. Décision modificative n° 2 exercice 2020 – Budget principal

Rapporteur: Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget principal,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 portant adoption du Budget Primitif 2020,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 30 janvier 2020 portant adoption de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2020 sur le Budget principal,

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 18 juin 2020 portant adoption du Budget Supplémentaire 2020 du budget principal,

Considérant qu'il y a lieu d'affiner les prévisions budgétaires 2020 du budget principal et de procéder à des ajustements budgétaires,

AR PREFECTURE

082-218201127-20201210-CM20201210_14-BF

Regu le 16/12/2020

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 27 voix pour, et 6 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI; MM. BOUSQUET, DUPARC, LORENZO, VELA),

ADOPTE la Décision Modificative n° 2 au budget primitif 2020 équilibrée en dépenses et en recettes par section comme suit :

F/I	R/O	Dépenses			Recettes		
		Chapitre		DM 2	Chapitre	DM 2	
FONCTIONNEMENT	Réel	011	Charges à caractère général	-31 307,00 €			
		012	Charges de personnel	130 000,00 €			
		65	Autres charges de gestion courante	35 000,00 €			
		022	Dépenses imprévues	-133 693,00 €			
	TOTAL Dépenses fonctionnement			0,00 €	TOTAL Recettes fonctionnement	0,00 €	

F/I	R/O	Dépenses			Recettes		
		Chapitre		DM 2	Chapitre		DM 2
INVESTISSEMENT	Réel	20	Immobilisations incorporelles	30 010,00 €	13	Subventions d'investissement	32 949,00 €
		21	Immobilisations corporelles	13 373,00 €			
		23	Immobilisations en cours	14 076,00 €			
		020	Dépenses imprévues	-24 510,00 €			
NVE	TOTAL Dépenses investissement			32 949,00 €	TOTAL Recettes investissement		32 949,00 €

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :